

Conseil municipal du 28 janvier 2015

### **Éclairage public**

Les dernières remises aux normes de l'éclairage public dites U1 (urgence 1) seront réalisées, rue de Bretagne, rue de Mollet et rue du Maine pour 7 685€, route d'Availles du pont de la Vienne à la RD 131 A pour 9 948€, soit un total de 17 633€. Pour mémoire le projet complet représente un budget de 65 432€.

### **Révision des loyers**

Les loyers vont augmenter de 0,47 % conformément à l'IRL (indice de révision des loyers) soit une augmentation moyenne de 1,5€.

La régularisation des charges (ordures ménagères, entretien des chaudières, de la robinetterie, de la VMC et des radiateurs) sera en moyenne de 6,5€ par mois.

Des détecteurs de fumée seront installés dans les logements de la commune, lors de l'entretien des chaudières, fin février à début mars, pour un total de 653€.

### **Balayage des rues**

Le conseil a reconduit la convention avec Poitou-vert pour le balayage des rues de la commune soit 12 284€ pour l'année.

### **TAP (temps d'activité périscolaire)**

Un parent d'élève dispense bénévolement aux enfants pendant les TAPS une sensibilisation au secourisme. Suite à sa proposition, le Conseil municipal a décidé de verser 100€ à l'association « Sauvegarde Secouriste » pour le matériel pédagogique, et 200€ en complément de la subvention pour le voyage « Classe de mer » du mois de juin.

Un couple de conteur intervient bénévolement auprès des plus petits, le conseil a décidé de leur indemniser leurs déplacements.

### **Permis de construire**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 la DDT n'instruira plus les permis de construire, ce service était gratuit. Un service commun pour l'instruction des permis de construire pour l'agglomération(CAPC) se met en place. L'instruction d'un dossier reviendra à 180 € environ.

La commune doit acquérir un nouveau logiciel pour saisir les données soit 1 200€. Il faut prévoir la formation sur ce logiciel 250 € et une maintenance pour 240 € par an.

### **Devis**

Création d'une porte dans l'église pour les personnes à mobilité réduite pour 7 542 € TTC.

Changement des stores de la façade sud de la mairie pour 3 173 € TTC.

Le groupe "Big Ben" demande 1 200€ pour le concert du 13 juillet 2015.

### **Location de matériel**

Dorénavant une caution de 500 € sera demandée à tous particuliers ou associations qui emprunteront un barnum de la commune.

### **Quelques dates**

A compter du 20 février, il y aura une section de marche nordique au foyer animée par Mr Debain.

Le dimanche 1<sup>er</sup> mars premier marché à Cenon (0,70 € le m d'étalage, les deux premiers mois seront gratuits) et randonnée pédestre de 9 à 10 km sur la commune.

Le 12 avril, concours de boules lyonnaises à la pointe de Forclan, ouvert aux non-initiés.